

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
A 19.30 HEURES A L'HOPITAL DES BOURGEOIS, SALLE ROSSIER**

Présidence : M. Thierry **STEIERT**, Syndic

Présents : 51 bourgeois-es

Pour les membres du Conseil communal

Mme Mirjam **BALLMER**

Pour les membres des commissions bourgeoisiales

Mme Monica **MENDEZ** (Conseil bourgeoisial)

MM. Hervé **BOURRIER** (Commission vérificatrice des comptes)
Claude Eric **EGGER** (Conseil bourgeoisial)
Florian **MÜLLER** (Conseil bourgeoisial)
Benoît **REY** (Conseil bourgeoisial)
Dimitri **SUDAN** (Conseil bourgeoisial)

Presse : M. Georges **SCHERRER**, Freiburger Nachrichten

Scrutateur : M. Grégory **GRIN**

Secrétaire : Mme Céline **GENDRE**

x x x

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du jeudi 22 mai 2025** (*ne sera pas lu en assemblée*)
2. **Budget de fonctionnement des Institutions bourgeoisiales de l'exercice 2026**
 - 2.1 Examen et approbation
3. **Budget des investissements des Institutions bourgeoisiales de l'exercice 2026**
 - 3.1 Examen et approbation
4. **Plan financier quinquennal (2026-2030)**
 - 4.1 Présentation
5. **Divers**

x x x

Avant de commencer l'assemblée, M. le Syndic-Président invite les personnes non bourgeoises (qui n'ont pas le droit de vote) à prendre place dans la zone affectée au public.

Il ouvre ensuite la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois-es présents ainsi que Mme Mirjam Ballmer, membre du Conseil communal, et aux membres des commissions bourgeoises. Ils les remercient de leur présence ce soir. Il salue également le représentant de la presse et évidemment Mme Céline Gendre qui œuvre pour la toute première fois en qualité de Cheffe de service, puisqu'elle occupe cette fonction depuis le 1^{er} novembre 2025. Est également présent dans la salle M. Thomas Zwald qui a assuré l'intérim à cette fonction de Chef de service.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par courrier personnel remis à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg n° 47 du vendredi 21 novembre 2025, de même que par affichage au pilier public.

L'article 18 de la loi sur les Communes stipule que l'assemblée vote à main levée. Elle peut solliciter un vote au bulletin secret si la demande est admise par un cinquième des membres présents.

Un scrutateur a été formellement désigné en la personne de M. Grégory Grin.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoise est, selon la loi sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des raisons d'ordre pratique, Mme Céline Gendre, Cheffe de service, fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est contresigné par le Secrétaire de Ville, M. David Stulz.

L'assemblée approuve cette procédure.

Il demande également à l'assemblée si elle a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour proposé. Ce n'est pas le cas.

L'assemblée approuve cet ordre du jour à l'unanimité.

xxx

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du jeudi 22 mai 2025

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est plus lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeois et bourgeoises sur le bureau et peut également être consulté au Service de la Bourgeoisie, ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2. Budget de fonctionnement des Institutions bourgeoises de l'exercice 2026

2.1 Examen et approbation

xxx

En guise d'introduction, M. le Syndic-Président présente des informations générales sur les budgets 2026. Les votes interviendront dans la présentation Fondation par Fondation.

Présentation des totalisations et résultats par Institution

Les budgets de l'exercice 2026 des Institutions bourgeoises se soldent par une perte de CHF -772'873 francs, soit une augmentation de +CHF 574'563 francs par rapport au budget 2025.

Les raisons sont multiples et vous sont présentées ci-après.

Résultats et commentaires par fonction

022 Services généraux, autres (CHF -1'963'100)

La fonction « Services généraux, autres », communément appelée Frais généraux administratifs, est maîtrisée par rapport à l'exercice 2025 puisqu'elle subit une légère progression de +1,97%. A relever une masse salariale en diminution, en raison de l'engagement légèrement différé du nouveau chef du secteur finances et administration prévu pour une durée de dix mois au lieu de douze. En outre, le salaire du collaborateur technique est désormais imputé à 100% au secteur vin, contre 85% en 2025.

Les frais informatiques, refacturés par la Ville de Fribourg, poursuivent leur tendance à la hausse. Le Service de la Bourgeoisie ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur ces coûts, raison pour laquelle des échanges ont été engagés avec le Service informatique afin d'explorer les possibilités d'adapter la clé de répartition. À noter qu'une nouvelle augmentation est déjà prévue pour 2027. Cette problématique ne concerne pas uniquement la Bourgeoisie mais l'ensemble des services communaux.

Les honoraires enregistrent une progression de +9,23%. Cette augmentation résulte des travaux engagés dans plusieurs domaines : la stratégie immobilière, la transition de la cheffe de service, la structuration du DAS Vin, ainsi que l'acquisition d'un nouvel ERP (nouveau programme comptable, exigence des auditeurs).

Enfin, les frais de communication et de marketing augmentent de CHF 35'150 francs. Cet investissement vise à renforcer la visibilité de la Bourgeoisie, en cohérence avec la stratégie « corporate » en cours d'élaboration. Il couvre notamment l'organisation du premier anniversaire de l'Espace B, divers événements et l'animation des réseaux sociaux.

xxx

818 Economie alpestre, Montagnes (CHF -25'680)

Le résultat de cette fonction affiche un delta négatif de CHF -25'680 francs.

Ce résultat découle des travaux d'entretien et de rafraichissement à effectuer dans les chalets issus des économies alpestres de la région de Schwarzsee, et celles du Gantrisch, travaux qui seront détaillés lors de la revue du budget 2026 Fondation par Fondation.

xxx

820 Sylviculture (CHF -117'630)

Les résultats, incluant les charges et produits hors répartition, font apparaître une perte d'exploitation pure de CHF -75'080 francs. Malgré ce déficit, la situation s'améliore grâce à une forte hausse des travaux réalisés pour des tiers ainsi qu'à une excellente maîtrise des coûts. L'augmentation des ventes d'objets fabriqués à l'aide de la scie mobile contribue également à cette amélioration.

Plusieurs frais sont prévus pour 2026, comme le démarrage du renouvellement du parc de véhicules et des travaux de rénovation du Centre forestier.

Par ailleurs, une hausse des EPT de +0,7 est prévue. Elle comprend notamment le remplacement d'un collaborateur, employé à 50% qui souhaite reprendre une exploitation agricole à plein temps, par un collaborateur à 100%, soit 0,5 équivalent plein temps, ci-après EPT, d'augmentation.

À cela s'ajoute un soutien administratif et opérationnel de +0,2 EPT, assuré par l'engagement d'une étudiante de la HAFL (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires) de Zollikofen, qui participera tant au développement de certains projets qu'aux travaux forestiers.

Les charges hors répartition quant à elles, comprennent les contributions immobilières, les primes ECAB, l'amortissement du bâtiment de La Corbaz ainsi que la dissolution de la réserve de réévaluation MCH2 liée à ce même bâtiment.

Du côté des produits hors répartition, figurent notamment la dissolution de la réserve de réévaluation MCH2 relative aux véhicules, ainsi que le loyer perçu au Grossholz.

890 - 89010 Vin – Exploitation (CHF -697'233)

Le résultat de la fonction Vin-Exploitation se solde par une perte de CHF -697'233 francs, le secteur vin représente la part la plus importante du déficit enregistré du budget 2026.

Pour 2026, des dépenses uniques d'un montant total de CHF 182'850 francs sont prévues. Elles concernent principalement l'achat de nouvelles machines nécessaires à l'internalisation des fonctions du vigneron et de l'ouvrier viticole, ainsi que le remplacement de Beat Blatter, œnologue et représentant, dont la retraite est envisagée au 31 octobre 2026. Ce remplacement inclut un mois de tuilage et des honoraires d'agences de recrutement. S'ajoutent également l'acquisition d'un véhicule, l'achat de mobilier destiné à optimiser la location de l'Espace B et du carnotzet, l'obtention d'une patente pour l'Espace B, ainsi que des honoraires de mandataires chargés d'élaborer une stratégie commerciale.

Concernant les charges ordinaires du secteur vin, la production en bio génère un surcoût estimé à CHF +15'000 francs qui s'explique principalement par les traitements spécifiques effectués, l'achat en plus grande quantité des produits y relatifs (engrais bio), le suivi renforcé de l'exploitation, ainsi que le volume de travail plus conséquent nécessaire à une culture biologique.

Les frais incompressibles relatifs à l'Espace B représentent CHF 59'690 francs et comprennent notamment l'amortissement comptable, les intérêts bancaires liés au prêt et les dépenses en électricité.

Par ailleurs, l'internalisation des fonctions génère des charges annuelles récurrentes à hauteur de CHF 320'000 francs. Ce montant comprend les charges salariales du personnel et des saisonniers (294'000 francs), les frais de formation et sécurité au travail - solution de branche - pour 1'600 francs, les achats de matériel, machines et outils viticoles (9'500 francs), les frais inhérents aux voitures de fonction (assurances, taxes, essence, etc. pour 12'400 francs), les frais liés aux vêtements de travail, repas internes et externes pour 1'900 francs.

La nouvelle clé de répartition des salaires du collaborateur technique entraîne, quant à elle, un coût supplémentaire de CHF +30'000 francs.

Du côté des revenus, on constate, comme d'ailleurs dans tout le monde du vin, une forte diminution des ventes (CHF -256'340 francs), due aux conditions du marché.

Plusieurs pistes d'analyse et d'optimisation sont envisagées pour répondre à ces défis. Il s'agira notamment d'étudier la structure du DAS Vin, afin de définir les profils nécessaires pour remplacer notre œnologue, de développer une stratégie commerciale incluant un démarchage actif, et d'examiner la possibilité de bénéficier de paiements directs.

L'optimisation du potentiel de la parcelle de Béranges, éventuellement constructible, fait également partie des réflexions.

Enfin, une attention particulière sera portée à une exploitation maximale de l'Espace B ainsi qu'à celle du carnotzet à Riex.

xxx

890 - 89020-89030-89040-89050 - Domaines agricoles de plaine (CHF +269'130)

Le DAS Domaine agricole de plaine présente un bénéfice de CHF +269'130 francs. Plusieurs interventions ponctuelles sont prévues sur différents sites. Les détails interviendront dans la présentation du budget 2026 Fondation par Fondation.

Ce résultat est à lire avec une grande prudence. Il représente la situation actuelle, mais ne tient pas compte des investissements extrêmement conséquents qui sont à prévoir pour rénover les bâtiments dans les années à venir.

xxx

890 - 89060 Terrains – Exploitation (CHF +407'570)

Le DAS Terrains présente un résultat positif de CHF +407'570 francs.

Pour la Fondation de l'Hôpital, l'indexation des loyers de la Fondation du logement et Nordbuilding selon l'IPC, génère des recettes supplémentaires de CHF 8'100 francs.

Du côté de la Régie des Copropriétés, des honoraires s'élevant à CHF 12'500 francs sont engagés pour l'étude relative à l'enfouissement de la ligne haute tension à Torry-Est, pour lesquels une participation de 25% est assumée.

Par ailleurs, la cessation du contrat de bail d'Hypromat au Schönberg se traduit par une diminution de revenus de CHF -28'952 francs.

L'acquisition de la parcelle Grosset à Torry-Est en vue du développement du projet du même nom, permet de percevoir des loyers sur onze mois pour un total de CHF 31'900 francs, mais implique également diverses charges – intérêts passifs, travaux d'entretien, ECAB, CIM et frais de gérance – s'élevant à CHF 18'610 francs.

963 Immeubles du patrimoine financier (CHF +1'264'950)

Un excédent positif de CHF 1'264'950 francs a été enregistré pour les immeubles du patrimoine financier.

Plusieurs travaux urgents sont planifiés sur différents bâtiments dont les détails vous seront présentés dans la revue du budget 2026 Fondation par Fondation.

Présentation des budgets 2026 Fondation par Fondation suivie des votes.

Fondation de l'Hôpital

FONDATION	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Hôpital des Bourgeois			
Charges	3'967'618.00	3'834'970.00	3'978'708.44
Revenus	2'931'675.00	3'146'720.00	3'300'922.09
Résultat	P -1'035'943.00	P -688'250.00	P -677'786.35

La Fondation de l'Hôpital boucle avec une perte de CHF -1'035'943 francs.

Comme évoqué dans la présentation générale, le DAS Vin péjore le résultat en raison du fort impact négatif lié à l'internalisation des fonctions, au marché du vin et aux coûts d'exploitation/d'optimisation de l'Espace B.

Viennent s'ajouter la résiliation, par l'exploitant, du bail à ferme du Gantrischli et les coûts liés aux travaux d'urgence à réaliser dans les chalets de l'économie alpestre du Gantrisch, pour un montant total de CHF 10'000 francs, soit :

- Un rafraîchissement des locaux au chalet du Gantrischli, complété par les frais de publication nécessaires au renouvellement de l'exploitant.
- Des interventions porteront sur le renforcement de la charpente à l'Ebener-Gantrisch.
- La rénovation des murs en moellons de l'écurie de l'Unter-Spittelgantrisch et la remise en état la fosse des WC visiteurs.
- Du côté de Ritzwannels, la réfection du chemin qui permettra son intégration ultérieure dans la MZG (syndicat à buts multiples).

Dans le secteur de l'économie alpestre du Schwarzsee, des travaux d'entretien mineurs sont prévus pour le chalet du Chnewis, ainsi que le solde des travaux liés au glissement de terrain survenu en 2024.

En complément, divers contrôles des installations électriques seront effectués conformément aux exigences de l'OIBT.

Au domaine agricole de Schmitten, un montant de CHF 20'600 francs est consacré à la rénovation de la salle de bain en raison d'une fuite d'eau, ainsi qu'au paiement d'honoraires pour l'assistance au suivi du DDP relatif au terrain de Schmiedmatte.

Au domaine de Béranges, les rénovations énergétiques (isolation complémentaire) ainsi que des travaux de peinture sont également prévus pour un montant de CHF 15'000 francs.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité moins 2 abstentions, le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 de la Fondation de l'Hôpital.

Fondation des Fonds Pies

<u>FONDATION</u>	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
Fonds Pies			
Charges	248'665.00	274'410.00	281'097.68
Revenus	203'490.00	216'250.00	216'295.82
Résultat	P -45'175.00	P -58'160.00	P -64'801.86

Le budget de la Fondation des Fonds Pies boucle avec une perte de CHF -45'175 francs.

Pas de commentaires particuliers pour cette Fondation, si ce n'est quelques travaux mineurs effectués sur divers sites, soit :

- Des travaux l'entretien de la toiture et des chéneaux de la chapelle de Bourguillon, ainsi que le remplacement de thuyas et mise en place d'une bordure au cimetière côté jardin pour un total de CHF 5'600 francs.
- A Friesenheit, des honoraires de CHF 1'500 francs sont prévus pour la mise en conformité de constructions qui n'étaient pas répertoriées.
- A Menziswil, CHF 3'500 francs seront affectés au contrôle des installations électriques conformément aux exigences de l'OIBT.
- A la Cure de Bourguillon, un contrôle des installations électriques (OIBT) est programmé pour un coût de CHF 2'500 francs.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité moins 1 abstention le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 de la Fondation des Fonds Pies.

Régie des Copropriétés

FONDATION	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Régie des Copropriétés			
Charges	1'522'090.00	1'641'920.00	1'640'237.28
Revenus	1'433'555.00	1'573'860.00	1'459'142.22
Résultat	P -88'535.00	P -68'060.00	P -181'095.06

La Régie des Copropriétés boucle avec **une perte de CHF -88'535 francs**

Aux **Muèses**, une participation de CHF 4'000 francs est prévue pour couvrir les frais énergétiques liés au bois de chauffage.

Pour les immeubles de la **Rue des Alpes 8 à 14**, divers travaux sont prévus : CHF 25'000 francs seront investis dans l'entretien courant, CHF 10'000 francs dans le remplacement des luminaires des bureaux de l'administration, et CHF 11'000 francs dans le renouvellement de la commande MCR du chauffage de l'Aigle-Noir. Le loyer de l'Aigle-Noir sera par ailleurs augmenté de CHF 5'000 francs.

À la **Rue du Pont-Muré 14**, un rafraîchissement de la surface locative occupée jusqu'ici par La Poste est prévu pour CHF 25'000 francs. Le départ de celle-ci entraînera une diminution des revenus locatifs potentiellement pendant six mois, estimée à CHF 14'580 francs.

De plus, le plancher en bois de la terrasse sera remplacé pour un montant de CHF 6'000 francs.

À la **Rue de la Samaritaine 9**, CHF 4'000 francs sont alloués à l'isolation thermique complémentaire du studio du rez inférieur.

Enfin, à la **Planche-Supérieure 22**, plusieurs interventions sont programmées : la réfection du dallage du rez-de-chaussée côté jardin pour CHF 5'000 francs, le rafraîchissement de la peinture de locaux annexes pour CHF 3'000 francs, ainsi qu'une diminution de loyer souhaitée par l'exploitant d'environ CHF 4'000 francs.

La discussion est ouverte.

La parole est demandée

Mme Isabelle Sob a remarqué que des travaux sont prévus à la Rue du Pont-Muré 14 dans les locaux anciennement loués par La Poste et ce, pour un montant de CHF 25'000.-. Elle demande si la future affectation est déjà connue et quels sont les travaux prévus pour le montant attribué au budget 2026.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président indique qu'après plusieurs années d'occupation des locaux par La Poste, il est envisagé de les remettre en location. Leur affectation devra impérativement rester commerciale. Plusieurs candidats potentiels ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt. Les locaux devront néanmoins faire l'objet de travaux indispensables, notamment en matière de peinture et d'électricité. Le montant estimé peut paraître élevé, mais il s'explique par la configuration du bien sur deux étages, et par la nécessité de réaliser ces travaux afin d'assurer une relocation optimale.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 de la Régie des Copropriétés.

Fondation de l'Orphelinat

FONDATION	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Orphelinat bourgeoisial			
Charges	938'050.00	758'070.00	970'808.64
Revenus	<u>1'361'930.00</u>	<u>1'381'110.00</u>	<u>1'386'227.07</u>
Résultat	B 423'880.00	B 623'040.00	B 415'418.43

Le budget 2026 de la Fondation de l'Orphelinat boucle avec **un bénéfice +CHF 423'880 francs**.

Au Lägerli, un montant de CHF 5'000 francs est destiné à la remise en état d'une canalisation ainsi que de la structure de pourtraiison de l'appartement.

A la Burlaya, un budget de CHF 35'000 francs est prévu pour l'assainissement du captage d'eau de source, réalisé via la MZG, ainsi que pour le remplacement de la cuisinière et un rafraîchissement général en vue de l'arrivée d'un nouvel exploitant suite à la résiliation du bail à ferme par l'exploitant.

Enfin, à la **Rue St-Pierre-Canisius 13**, le remplacement d'un Velux présentant des infiltrations est prévu pour un montant de CHF 7'000 francs.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 de la Fondation de l'Orphelinat.

Caisse des Scholarques

FONDATION	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Caisse Scholarques			
Charges	41'100.00	39'000.00	43'915.66
Revenus	<u>22'000.00</u>	<u>21'620.00</u>	<u>175'276.67</u>
Résultat	P -19'100.00	P -17'380.00	B 131'361.01

Le budget 2026 de la Caisse des Scholarques laisse apparaître **une perte CHF -19'100 francs**.

Le budget ne prend en compte que les éléments entièrement connus et chiffrables. Il n'intègre pas les gains ou pertes réalisées sur les titres lors de la réévaluation du portefeuille. Ces positions ne peuvent pas être estimées puisqu'elles dépendent directement du marché au 31 décembre 2026 selon MCH2, influencé par les différents facteurs géopolitiques.

A contrario, les comptes prennent cette réévaluation en considération, ce qui explique le bénéfice 2024.

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité moins 1 abstention le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 de la Caisse des Scholarques.

Fondation Moosbrugger - Résultats

FONDATION	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
C.-J. Moosbrugger			
Charges	26'000.00	35'500.00	34'403.91
Revenus	18'000.00	46'000.00	162'437.37
Résultat	P -8'000.00	B 10'500.00	B 128'033.46

La Fondation Moosbrugger boucle avec **une perte de CHF -8'000 francs.**

Tout comme pour la Caisse des Scholarques, le budget de la Fondation Moosbrugger ne prend en compte que les éléments entièrement connus et chiffrables. Il n'intègre pas les gains ou pertes réalisées sur les titres lors de la réévaluation du portefeuille. Ces positions ne peuvent pas être estimées puisqu'elles dépendent directement du marché au 31 décembre 2026 selon MCH2, influencé par les différents facteurs géopolitiques.

A contrario, les comptes prennent cette réévaluation en considération, ce qui explique le bénéfice 2024.

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 de la Fondation C.-J. Moosbrugger.

Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines

Positions budgétaires	Budget 2026	Budget 2025	Ecart 26-25	Comptes 2024
Total des produits	11 452 871.75	11 478 291.33	-25 419.58	11 174 671.69
Total des charges	11 663 824.97	11 597 705.50	66 119.47	11 112 904.15
Résultat	-210 953.22	-119 414.17	-91 539.05	61 767.54
Utilisation de provision	52 000.00	0.00	0.00	0.00
Résultat	-158 953.22	-119 414.17	-91 539.05	61 767.54

Le budget de fonctionnement 2026 de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines présente **une perte de CHF -158'953.22 francs.**

Les principales fluctuations observées se déclinent comme suit.

Tout d'abord, les travaux d'agrandissement de la Résidence généreront un manque à gagner important. Deux chambres resteront inexploitablees durant les travaux, ce qui représentera une perte estimée à CHF 52'920 francs. Par ailleurs, la sous-traitance du traitement du linge engendrera un coût supplémentaire de CHF 16'000 francs.

L'excédent de charges structurelles de CHF 90'033.22 francs s'explique notamment par l'augmentation prévue des dépenses liées aux positions « Entretien des logiciels et ordinateurs » ainsi que « Alimentation et boissons ». À cela s'ajoutera le fait que le prix de pension n'aura pas suivi l'évolution de l'inflation, laquelle a progressé de +2,5 % entre janvier 2023 et août 2025 — réduisant ainsi la capacité d'ajustement financier.

Enfin, un montant de CHF 104'311.15 sera versé par le SPS à titre de dédommagement pour les pertes et surcoûts socio-hôtelières subis durant la pandémie. La moitié de cette provision sera utilisée afin de réduire le déficit lors du bouclage des comptes 2025.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée bourgeoise approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 de la Résidence bourgeoise Les Bonnesfontaines.

xxx

M. le Syndic-Président remercie l'assemblée pour l'adoption des budgets de fonctionnement de l'exercice 2026 des Institutions bourgeoises et de l'EMS Les Bonnesfontaines et vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

xxx

3. Budget des investissements de l'exercice 2026 des Institutions bourgeoises

3.1 Examen et approbation

Le tableau récapitulatif présente un total d'investissement qui s'élève à CHF 1'012'200 francs. Les objets sont présentés séparément et seront suivi du vote.

Fondation	Objet	Montant
Hôpital des Bourgeois	I. Forêts - Centre forestier de La Corbaz	
	• Installation de panneaux solaires	42714.45 CHF
	• Augmentation de l'ampérage	36'000.00 CHF
		78714.45 CHF
	- Marge de sécurité : +10%	7871.45 CHF
		86'585.90 CHF
	• Acquisition d'un nouveau tracteur forestier	660'000.00 CHF
Hôpital des Bourgeois	II. Bois de l'Hôpital à Courtepin	
	• Nouvelle desserte forestière	67'500.00 CHF
EMS Les Bonnesfontaines	III. Investissements de la Résidence bourgeoise	
	• 4 élévateurs (dont 2 pour la future extension)	35'400.00 CHF
	• 4 verticalisateurs (dont 2 pour la future extension)	27'800.00 CHF
	• 1 électrocardiogramme	5'000.00 CHF
	• 5 sièges de toilette électrique (dont 2 pour l'extension)	27'500.00 CHF
	• 1 pousse seringue	5'000.00 CHF
	• 8 machines à café (dont 2 pour l'extension)	37'000.00 CHF
	• Divers PC	35'000.00 CHF
	• Adaptation du bureau d'accueil	25'000.00 CHF
		197'700.00 CHF
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		1'012'200.00 CHF
	Financement à charge de la CODEMS	197'700.00 CHF
	Financement externe	660'000.00 CHF
	Financement interne à charge de la Bourgeoisie	154'500.00 CHF

x x x

Le premier investissement concerne le secteur forêt par l'installation de panneaux solaires et l'augmentation de l'ampérage du Centre forestier de La Corbaz.

Fondation	Objet	Montant
Hôpital des Bourgeois	I. Forêts - Centre forestier de La Corbaz	
	• Installation de panneaux solaires	42714.45 CHF
	• Augmentation de l'ampérage	36'000.00 CHF
		78714.45 CHF
	- Marge de sécurité : +10%	7871.45 CHF
		86'585.90 CHF
		87'000.00 CHF

Installation de panneaux solaires

Face à la forte hausse des frais d'électricité observée ces dernières années, et dans le cadre d'une stratégie désormais axée sur la durabilité — un enjeu essentiel dans le secteur forestier — il a été décidé d'équiper le bâtiment du Centre forestier de panneaux solaires. L'important ensoleillement dont bénéficie le site permet en effet de produire une électricité consommée directement sur place, avec pour objectif principal de réduire les coûts énergétiques, eux-mêmes en nette augmentation depuis l'acquisition de la scie mobile.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de la Bourgeoisie de promouvoir le développement durable et les énergies renouvelables. À moyen terme, cette transition sera complétée par le renouvellement du parc de véhicules, avec l'acquisition de modèles hybrides rechargeables.

Augmentation de l'ampérage

L'alimentation électrique installée en 1992, équivalente à celle d'une maison familiale, ne répond plus aux besoins actuels. Cette capacité insuffisante provoque régulièrement des coupures de courant lors de l'utilisation simultanée de plusieurs machines.

Une nouvelle alimentation, stable, fiable et conforme aux normes actuelles, doit donc être mise en place afin d'accompagner l'augmentation des besoins énergétiques liée aux activités de la forêt.

La discussion est ouverte. Elle est utilisée.

Mme Isabelle Sob demande si une étude a été menée sur l'impact financier de cet investissement. Est-ce qu'un retour sur investissement est prévu et à quelle échéance ? Est-ce que l'investissement a été étudié avant d'être engagé ?

M. Thierry Steiert, Syndic-Président indique que l'investissement a fait l'objet d'une analyse préalable approfondie. La Bourgeoisie a notamment fait appel au spécialiste en énergie du secteur de l'énergie de la Commune, lequel est intervenu afin d'alimenter la réflexion avant le lancement du projet. À ce stade, l'échéance à partir de laquelle un retour sur investissement pourra être attendu n'est pas encore déterminée, mais celui-ci est assuré. Il s'agit en effet d'une opération pertinente tant sur le plan énergétique qu'économique, sans quoi elle n'aurait pas été engagée. Des précisions complémentaires pourront être apportées ultérieurement, le cas échéant.

M. Laurent Corpataux relève que le projet prévoit une production d'énergie ainsi qu'une consommation de celle-ci directement sur le site. Il précise toutefois qu'il envisageait plutôt une activité forestière exercée majoritairement en extérieur par les collaborateurs, et non au centre forestier lui-même. Il sollicite dès lors des éclaircissements sur la consommation électrique produite au Centre forestier.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président précise qu'une grande partie des machines utilisées est installée sur le site du Centre forestier. Bien que les forestiers interviennent principalement en forêt, de nombreux travaux sont également réalisés sur place, notamment la fabrication de mobilier, de chalets, de poutres, etc., à l'aide de la scie mobile et d'autres machines du Centre forestier, lesquelles consomment cette énergie.

M. Grégory Grin, membre du Conseil bourgeoisial précise que le centre forestier est dédié à l'entretien des forêts ainsi qu'à la fabrication d'ouvrages en bois. L'ensemble des équipements fonctionne à l'électricité, notamment pour la réalisation d'objets tels que les chaises longues installées à la piscine de la Motta ou les chalets de NOVA sur la place Georges-Python, dont trois ont été construits par l'équipe forestière à l'aide de la scie mobile.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité un crédit d'engagement arrondi à CHF 87'000 TTC pour la pose de panneaux solaires et l'augmentation de l'ampérage au Centre forestier de La Corbaz.

Centre forestier – Acquisition d'un nouveau tracteur forestier

Fondation	Objet	Montant
Hôpital des Bourgeois	I. Forêts - Centre forestier de La Corbaz - Acquisition d'un nouveau tracteur forestier	660'000.00 CHF

Le tracteur forestier actuellement en service totalise près de 10'000 heures et devrait atteindre environ 11'000 heures au moment de son remplacement, après douze années d'utilisation. Soumis à un usage intensif et à des conditions de travail difficiles, il engendre désormais des coûts d'entretien en constante augmentation.

L'acquisition d'un nouveau tracteur est donc indispensable pour garantir la poursuite des missions de la forêt dans des conditions professionnelles et optimales. Un équipement moderne permettra non seulement un gain de temps et d'efficacité dans les travaux forestiers, mais aussi une amélioration significative de la sécurité pour les employés et les tiers. Il offrira par ailleurs une logistique performante, essentielle pour répondre à de nouveaux mandats, tout en réduisant les risques techniques et financiers associés à l'utilisation prolongée d'une machine vieillissante.

Sur le plan financier, les coûts liés à ce renouvellement sont estimés à environ CHF 660'000 francs TTC, avec une marge de variation de +/- 10 %. La valeur seuil de CHF 250'000 francs fixée par les marchés publics étant dépassée, une procédure ouverte devra être menée.

Conformément aux normes MCH2, l'amortissement comptable du nouveau tracteur sera appliqué à hauteur de 10% par an sur une durée de dix ans.

L'actuel tracteur forestier, demeure une machine particulièrement bien adaptée aux interventions en zone urbaine ou dans des terrains exigeants tels que la Vallée du Gottéron. Ce dernier restera en service à raison d'environ 200 heures par an et sera utilisé lors de travaux spécifiques, notamment des coupes de bois ou la réalisation de prestations ponctuelles pour des tiers.

Illustration du type de tracteur forestier souhaité



La discussion est ouverte. Elle est utilisée.

Mme Isabelle Sob relève que l'investissement envisagé est conséquent, puisqu'il s'élève à CHF 55'000 par année. Dans le cadre des spécifications techniques du marché public à lancer, est-ce qu'une attention particulière sera portée au type de machine, notamment s'il s'agit d'un véhicule électrique ou rechargeable, ainsi qu'à sa durée de vie ? Au vu du montant engagé, elle s'interroge sur la possibilité d'exiger une garantie quant à la longévité de cet investissement.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président répond que les marchés publics présentent certains inconvénients, notamment en raison d'une procédure relativement lourde. En revanche, leur principal avantage réside dans la définition de critères précis qui doivent être respectés. Ceux-ci ne portent pas uniquement sur le prix, mais également sur des aspects qualitatifs, tels que le type de véhicule. À titre d'exemple, un véhicule à six roues, comme illustré, permet une meilleure répartition des charges, réduit la pression au sol et limite ainsi les dommages aux sols forestiers. Le prix est pondéré selon une clé définie, mais d'autres critères entrent en ligne de compte, notamment la durée et l'étendue de la garantie, sur un certain nombre d'années. Bien que les conditions exactes ne soient pas encore connues, les prestataires seront mis en concurrence. Il n'existe pas une multitude de fournisseurs pour ce type de machine, mais plusieurs entreprises actives sur le marché permettront une réelle mise en concurrence. L'amortissement prévu est de 10%, soit CHF 66'000 par année, avec l'espoir d'une durée de vie supérieure à dix ans, ce qui permettra de poursuivre les travaux avec deux machines.

M. Laurent Corpataux demande une précision et relève que le coût peut varier de plus ou moins 10%, ce qui signifie que le vote porte sur une fourchette de prix.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président précise que cette marge est intégrée au montant soumis au vote. L'assemblée est appelée à autoriser la Bourgeoisie à procéder à l'acquisition de la machine jusqu'à concurrence d'un surcoût maximal de 10%. Si, contre toute attente, ce seuil devait être dépassé, l'objet devrait être soumis à nouveau à l'assemblée.

Mme Isabelle Sob demande qu'advient-il du véhicule actuel ?

M. Thierry Steiert, Syndic-Président indique que le tracteur forestier actuel sera utilisé jusqu'à la fin de sa durée de vie. Par la suite, un marché de l'occasion existe pour ce type d'engins, comme pour d'autres machines spécialisées. Il cite, à titre d'exemple, son expérience dans le domaine des sapeurs-pompiers, où des véhicules arrivés en fin de service sont revendus à bas prix, notamment dans certains pays de l'Est, où ils peuvent encore être exploités.

M. Grégory Grin précise que la Bourgeoisie a attendu le dernier moment pour procéder au remplacement et que le tracteur actuel est quasiment en fin de vie. Il engendre des coûts de réparation très élevés et il est devenu nécessaire de le remplacer.

M. le Syndic-Président conclut que, dans la mesure où aucun nouveau coût de réparation majeur ne survient et si le tracteur actuel peut encore être utilisé à hauteur d'environ 200 heures par année en complément de la nouvelle machine, cela constituerait un avantage.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée approuve le crédit d'engagement s'élevant à +/- 10% CHF 660'000 TTC pour l'acquisition d'un nouveau tracteur forestier pour le Centre forestier de La Corbaz.

Le 2^{ème} investissement consiste en la création d'une nouvelle desserte forestière au Bois de l'Hôpital à Courtepin.

Fondation	Objet	Montant
Hôpital des Bourgeois	II. Bois de l'Hôpital à Courtepin - Nouvelle desserte forestière	67'500.00 CHF

Création d'une nouvelle desserte forestière au Bois de l'Hôpital à Courtepin

La réalisation d'une nouvelle desserte forestière vise à améliorer la gestion du massif et à faciliter l'exploitation du bois. Cette infrastructure permettra de réduire les contraintes actuelles et d'optimiser les conditions de transport, notamment lors des manœuvres effectuées par les camions chargés de longs bois.

Le projet prévoit une route forestière aux caractéristiques suivantes : une largeur de coffre de 4,5 m, une largeur de couche de fermeture de 3,5 m, ainsi qu'un tronçon d'une longueur totale de 710 m. La surface de la route représentera au final 3'195 m².

La subvention cantonale prévue pour ce type d'aménagement est estimée à 60%, ce qui constitue un soutien important à la réalisation du projet.

Le montant total des travaux est estimé à CHF 168'502.24 francs. Il y a lieu de déduire la subvention accordée par le canton de Fribourg de l'ordre de 60%, soit CHF 101'101.35 francs. La participation de la Bourgeoisie s'élève donc à CHF 67'400.90 francs, arrondi à CHF 67'500 francs.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité moins 2 abstentions un crédit d'engagement de CHF 67'500 pour la création d'une nouvelle desserte forestière au Bois de l'Hôpital situé à Courtepin.

x x x

Présentation des investissements de la Résidence bourgeoise les Bonnesfontaines.

Fondation	Objet	Montant
EMS Les Bonnesfontaines	III. Investissements de la Résidence bourgeoise	
	• 4 élévateurs (dont 2 pour la future extension)	35'400.00 CHF
	• 4 verticalisateurs (dont 2 pour la future extension)	27'800.00 CHF
	• 1 électrocardiogramme	5'000.00 CHF
	• 5 sièges de toilette électrique (dont 2 pour l'extension)	27'500.00 CHF
	• 1 pousse seringue	5'000.00 CHF
	• 8 machines à café (dont 2 pour l'extension)	37'000.00 CHF
	• Divers PC	35'000.00 CHF
	• Adaptation du bureau d'accueil	25'000.00 CHF
		197'700.00 CHF

M. le Syndic-Président n'a pas de commentaires particuliers à formuler si ce n'est de préciser que tous les objets présentés au budget 2026 seront financés par la CODEMS.

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'assemblée approuve à l'unanimité les investissements de la Résidence bourgeoisiale Les Bonnesfontaines qui s'élèvent à CHF 197'700 qui seront entièrement financés par la CODEMS.

xxx

4. Plan financier quinquennal (2026-2030)

4.1 Présentation

Dans le cadre du budget 2026, nous vous présentons également ce soir, pour information, le plan financier quinquennal.

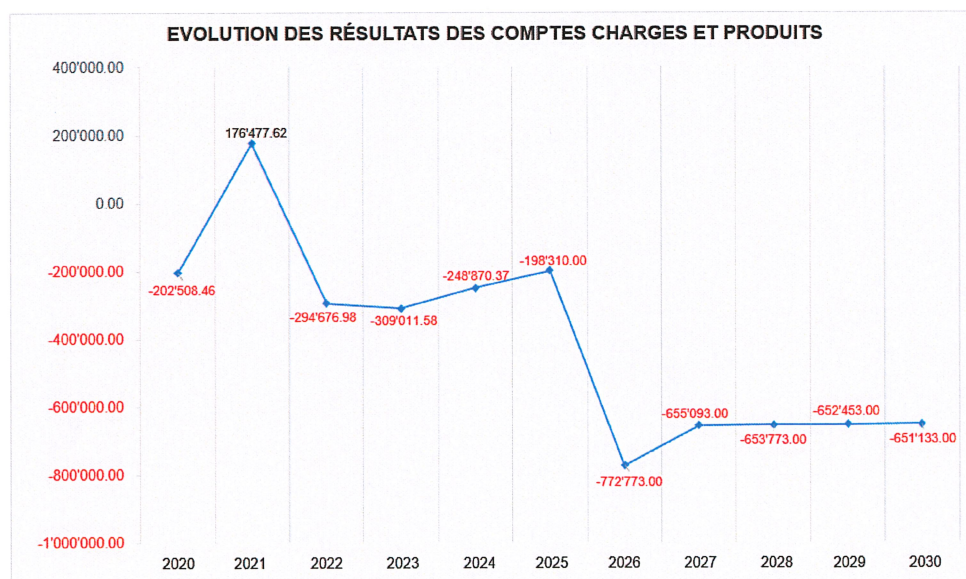
Ce dernier demeure encore très linéaire puisque la stratégie « corporate » est en cours d'élaboration, respectivement les différents axes stratégiques qui vont en découler et influencer le PFQ.

Le PFQ ne prend en compte que les éléments dont la Bourgeoisie est 100% sûre qu'ils vont se réaliser tels que : agrandissement de l'EMS, l'achat de la parcelle Grosset, l'amortissement du patrimoine administratif, etc.

Le PFQ ne tient compte d'aucune évolution des charges et produits pour les différents DAS ; il s'agit de répliquer le budget 2026 jusqu'en 2030. Dès que les différentes stratégies seront finalisées, le plan financier sera ajusté et présenté lors des assemblées bourgeoisiales ultérieures.

Il s'agira ainsi d'un véritable outil de pilotage qui permet à la Bourgeoisie de se projeter et de prendre les bonnes décisions avec une anticipation suffisante.

Graphique – Evolution des résultats



xxx

5. Divers

Le dernier point de l'ordre du jour est abordé et M. le Président délivre les informations diverses suivantes :

Assemblées bourgeoisiales 2026

- Mercredi 20 mai 2026 (comptes 2025)
- Mercredi 16 décembre 2026 (budget 2027)

Heure : 19h30

Lieu : Hôpital des Bourgeois, Salle Rossier

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

La discussion est utilisée.

M. Laurent Corpataux souhaite revenir sur le plan financier quinquennal. Les exercices à venir présentent des résultats négatifs. Il s'interroge sur la manière dont cette situation doit être gérée. Contrairement à une commune, qui dispose d'une capacité d'endettement et peut, le cas échéant, augmenter les impôts pour rétablir l'équilibre, la Bourgeoisie ne dispose pas de tels leviers. Dès lors, quelle est la stratégie envisagée ?

M. Thierry Steiert, Syndic-Président répond qu'en effet, il n'existe ni recettes fiscales ni encaissement d'impôts. Les biens de la Bourgeoisie doivent, sur le long terme, être financés de manière équilibrée. L'analyse des chiffres actuels suscite légitimement des interrogations, dans la mesure où les planifications financières font apparaître des déficits sur plusieurs années. Toutefois, la Bourgeoisie ne reste pas inactive face à cette situation et n'entend pas accumuler des déficits jusqu'à l'épuisement de ses liquidités.

À aujourd'hui, une stratégie a été définie afin de réduire progressivement les charges et d'optimiser les revenus, tout en respectant la vocation de la Bourgeoisie. Il n'est pas envisagé d'augmenter de manière excessive les loyers des immeubles locatifs, cette option n'étant pas conforme à la politique souhaitée. En revanche, des rendements suffisants restent nécessaires. Historiquement, les biens de la Bourgeoisie comprenaient des objets et des éléments générant des bénéfices, lesquels permettaient de financer des œuvres sociales. Les forêts, domaines, vignes, immeubles et autres actifs ont notamment contribué par le passé au financement de l'hôpital cantonal, devenu aujourd'hui l'EMS Les Bonnesfontaines, ainsi que de l'orphelinat, qui a quitté le giron de la Bourgeoisie pour devenir la FFJ.

La vocation sociale et d'utilité publique de la Bourgeoisie demeure pleinement d'actualité. À titre d'exemple, la forêt de Moncor — le « Bois de mon Cœur » — offre à la population des espaces de loisirs, mais ces prestations ont un coût. Il est donc indispensable de disposer d'une planification financière à moyen et long terme permettant d'équilibrer les comptes et les budgets. Cet objectif pourra être atteint, notamment grâce à des projets générateurs de revenus à moyen terme. C'est le cas du projet Torry-Est, dont la Bourgeoisie est l'un des deux principaux propriétaires, projet qui prévoit la construction de plusieurs centaines de logements. Il convient également de mentionner le secteur de Bertigny qui accueillera le nouvel hôpital cantonal ainsi qu'une importante zone d'activités sur des terrains appartenant à la Bourgeoisie, avec l'implantation progressive d'entreprises sur un horizon de 15 à 20 ans. Ces développements permettront à la Bourgeoisie de tendre vers l'équilibre financier et de financer les importants besoins d'assainissement énergétique et général de son parc immobilier.

La Bourgeoisie ne se limite donc pas à constater l'existence de déficits : elle les présente de manière transparente, afin d'exposer les défis auxquels elle est confrontée. Avec le Conseil bourgeoisial, ces enjeux sont abordés avec sérénité et motivation, dans le cadre d'une réflexion stratégique approfondie visant à assurer un avenir financièrement stable.

M. Benoît Rey relève que la Bourgeoisie n'a jamais réalisé de bénéfices gigantesques au cours des 20 à 30 dernières années. En revanche, les déficits ont souvent été compensés par des ventes, ce qui a permis de maintenir un certain équilibre financier. La réflexion actuelle du Conseil bourgeoisial est précisément de sortir de cette logique. Cela implique un changement de politique, consistant notamment à valoriser les terrains plutôt qu'à les céder par exemple avec des droits de superficie, mais à développer des projets contribuant au développement harmonieux de l'espace sur le territoire de la Ville de Fribourg et des domaines de campagne.

L'objectif n'est pas de présenter artificiellement des comptes équilibrés, mais d'atteindre un équilibre financier permettant de réaliser les objectifs et de maintenir son rôle social. La planification financière montre que cela est envisageable, en s'endettant malgré tout de manière modérée, et à condition de mettre en valeur un patrimoine qui, à certains endroits, reste encore sous-exploité.

M. Thierry Steiert, Syndic-Président ajoute que l'on peut parler d'une grande fortune, mais qui n'est pas liquide. Les défis sont importants, notamment dans le domaine viticole. L'année précédente a mis en lumière des difficultés touchant l'ensemble de la viticulture suisse : concurrence accrue des marchés étrangers et baisse significative de la consommation, une évolution positive du point de vue de la santé publique, mais problématique pour l'ensemble de la filière. La Bourgeoisie a toutefois l'avantage de ne pas être exclusivement un domaine viticole, contrairement à d'autres acteurs confrontés à de véritables questionnements existentiels. Les déficits liés à l'activité viticole doivent encore être compensés par d'autres sources de revenus.

M. Grégory Grin, membre du Conseil bourgeoisial invite quant à lui l'assistance à participer aux prochaines assemblées, au cours desquelles des décisions importantes devront être prises. Celles-ci iront dans le sens des éléments présentés : il ne s'agira pas de ventes destinées à éponger les déficits, mais d'autres mesures actuellement en cours d'élaboration, impliquant des changements de stratégie, voire l'arrêt partiel de certaines activités. Des choix structurants devront être opérés, et il serait souhaitable que ces décisions soient prises devant une assemblée largement représentée.

M. Laurent Corpataux comprend bien la vocation sociale de la Bourgeoisie et qu'il faut la soutenir.

M. Benoît Rey, membre du Conseil bourgeoisial : « Il nous est apparu au sein du Conseil bourgeoisial et de l'administration bourgeoisiale qu'il y avait des chances que ce soit la dernière assemblée que notre Syndic-Président préside ce soir. Nous ne pouvions pas clore cette assemblée sans lui adresser quelques mots.

Vous avez tenu la barre de la Bourgeoisie durant ces cinq ans de législature, ce qui fut loin d'être une traversée tranquille. Vous avez dû affronter un certain nombre de difficultés, en particulier dans le domaine des remplacements et des changements de personnel. Vous avez même dû faire appel à Saint-Thomas pour trouver le, pardon, la nouvelle Gendre idéale comme maître d'équipage de l'administration.

Dans les différents secteurs, de nouveaux responsables ont repris le flambeau de domaines importants : un nouveau vigneron, un nouveau chef forestier, un nouvel responsable du parc immobilier, entre autres. Ces postes sont là pour assurer l'avenir avec une volonté énorme d'aller de l'avant et de répondre aux besoins dont nous venons de parler, à savoir un équilibre.

Comme Président du Conseil de fondation de notre filiale, la FFJ, vous avez également eu un certain nombre de difficultés en cherchant un remplacement pour un directeur emblématique de la Bourgeoisie. Ces questions de personnel sont difficiles car elles demandent tout autant de perspicacité dans l'évaluation des compétences que de tact et de respect envers les personnes.

La Bourgeoisie est soucieuse de l'équilibre de son budget. Pour préserver quel patrimoine ? Pour soutenir quelles valeurs ? C'est pour répondre à ces questions que vous nous avez convaincu le Conseil bourgeoisial de rentrer en conclave dans le merveilleux nouvel Espace B. Cet espace est très propice à la réflexion, et c'est là que nous avons fait un grand travail de réflexion sur la Bourgeoisie, sa raison d'être et la stratégie qu'elle envisage pour le présent et l'avenir.

Ces réflexions seront prochainement partagées avec vous toutes et tous de manière à pouvoir encore les enrichir. Vous avez mené toutes ces tâches et très nombreuses autres encore avec brio, avec votre énergie et votre compétence, ainsi que le respect, la valeur et même l'affection que vous avez pour notre Bourgeoisie.

Vous avez également mené nos séances d'assemblée bourgeoisiale avec la même énergie et la même efficacité qui a permis de battre tous les records de rapidité depuis un certain nombre de décennies. Le p.-v. de notre dernière assemblée en est la preuve : 26 pages de procédure traitée en 62 minutes et menées donc en mode semi-marathon. Bravo, vous êtes un sportif confirmé.

Nous avons le plaisir ce soir de vous offrir quelques flacons du plus bourgeois des vins valdois que nous produisons au sein de la Bourgeoisie de la Ville, une belle fête de fin de mandat, une belle retraite qui vous permettra de réaliser tous vos vœux les plus chers. A ta santé, Thierry. »

M. le Syndic-Président : « Merci beaucoup. Vos paroles me touchent, Benoît.

C'est ma dernière assemblée en tant que Président de la Bourgeoisie. J'ai eu un immense plaisir à occuper cette fonction pendant 5 années, grâce aussi au Conseil bourgeoisial qui a supporté mon style parfois directif. Ce qui me rassure, c'est que je peux partir d'une institution qui a plus de 850 ans et qui va continuer de vivre pendant des siècles et c'est gratifiant.

Merci également à mes collègues représentés aujourd'hui par Mirjam Ballmer. Le Conseil communal est appelé à approuver tous les comptes et les budgets avant de les passer ici à l'assemblée. Tout le monde s'est identifié à cette institution qui reste quelque chose de merveilleux. Je pense qu'on va continuer de la soigner comme on l'a fait jusqu'à présent.

Je me réjouis de suivre tout cela en tant que bourgeois, puisque j'ai saisi l'occasion de me faire naturaliser en Ville de Fribourg. Mon lieu d'origine était en Thurgovie auparavant et maintenant c'est Fribourg-Ville. Je pourrai aussi assister aux assemblées et aux apéritifs qui suivront. »

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Avant de clore l'assemblée, M. le Syndic-Président réitère ses remerciements à Mme Ballmer, membre du Conseil communal et aux membres des Commissions bourgeoisiales, au scrutateur, ainsi qu'au représentant de la presse et à l'assistance pour leur présence fidèle à ces assemblées.

Il informe que, comme la tradition le veut, un bon sera remis à la sortie de la salle, bon qui donne droit à un rabais de 10% sur le vin millésime 2024, à l'exception du Galotta et du En Duo.

Il convie l'assistance à partager un apéritif servi dans cette même salle et profite de l'occasion pour souhaiter à toutes et tous, de très belles fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2026.

L'assemblée est close à 20h31.

LE PRÉSIDENT :



Thierry Steiert
Syndic

LA SECRÉTAIRE :



Céline Gendre

LE SECRÉTAIRE DE VILLE :



David Stulz